



# Les SIS de CPAS: leviers et freins

Sandrine Xhaufaire  
Chargée de Mission

Beez, le 6 mai 2013

# Plan de l'exposé

- a. Bref rappel
- b. Leviers et freins
- c. Conclusion



# BREF RAPPEL



# DÉFINITION

L'art. 48, 1° du code « *services s'adressant aux personnes en situation d'exclusion et développant des actions collectives ou communautaires d'insertion sociale pouvant être préventives ou curatives* »



# LÉGISLATION

Deux textes importants:

- Code wallon de l'action sociale et de la santé – partie décrétable. Articles 48 à 65 (ex décret relatif à l'insertion sociale du 17 juillet 2003) ;
- Arrêté du GW du 29 janvier 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des SIS.



## MISSIONS (art. 50 du code)

- Rompre l'isolement social ;
- Permettre la participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ;
- Promouvoir la reconnaissance sociale ;
- Améliorer le bien-être et la qualité de vie ;
- Favoriser l'autonomie.



## PUBLIC-CIBLE (art.49 du code)

- « *Toute personne majeure en situation d'exclusion confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'art. 23 de la constitution (droits économiques, sociaux et culturels) et qui n'est pas en mesure de bénéficier d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle* » ;
- L'art. 14 de l'AGW précise que les personnes qui ne rentreraient pas dans cette définition (public hors cible) ne peuvent pas dépasser 20 % du nombre total de bénéficiaires.



# MOYENS

- Travail de groupe mobilisant les ressources tant individuelles que collectives ;
- Mise en œuvre de moyens permettant de faire face aux problèmes liés à la précarité ;
- Elaboration d'outils indispensables à l'exercice des droits reconnus par l'art. 23 de la constitution ;
- Aide à des projets collectifs initiés par des personnes en situation d'exclusion ;
- Accompagnement social individuel complémentaire au travail social collectif ;
- Création de liens sociaux diversifiés (intergénérationnels et interculturels).





# SUBVENTIONS

- Frais de fonctionnement seuls : 12 000 € (indexés -> 14 460 € en 2012) ;
- Frais de fonctionnement + frais de personnel:
  - Soit  $\frac{1}{2}$  ETP + 5 000€ (indexés 6 025,26 € en 2012) ;
  - Soit 1 ETP AS + 5 000€ (au - 38h/sem et 19h d'activités).



# SIS DE CPAS

- Nombre? 50/262 CPAS ;
- Où? Partout mais espacés.



# LEVIERS ET FREINS



# PUBLIC

## Leviers

- Rassurer ;
- Besoin de relations ;
- Le contenu des ateliers ;
- Modalités de formation adaptées (temps, espace).

## Freins

- Sentiment d'incapacité + peurs ;
- Passé scolaire difficile ;
- Mobilité ;
- Désir de travailler tout de suite ;
- Question du sens ;
- Le nombre ;
- Public psychiatrique.



# ADMINISTRATIF

## Leviers

- Rapport activités ;
- Fiches pédagogiques ;
- Nom.

## Freins

- Rapport d'activités;
- Evaluation.



# PÉDAGOGIQUE

## Leviers

- Utilité;
- La question du temps ;
- Diversité de l'offre ;
- Durée de participation ;
- Projet annuel ;
- Présence de l'AS du SIS même en cas de recours à un animateur extérieur ;
- Accroche ;
- Permanence.

## Freins

- Objectif emploi ;
- Objectifs pertinents ;
- Evaluation ;
- Durée ;
- Suivi individuel.



# SUBVENTIONS/RESSOURCES

## Leviers

- Elle existe!

## Freins

- Nouveaux projets ;
- Subventions insuffisantes ;
- Frais d'investissement limités ;
- Locaux ;
- Compétences.



# PERSONNEL

## Leviers

- Formation continuée ;
- Environnement.

## Freins

- Temps de travail ;
- Personnel.





# RÉSEAU

## Leviers

- Le partenariat est une richesse ;
- Co-animation ;
- Contacts avec le SPW ;
- Orientation ;
- Réseau.

## Freins

- Manque de liens entre SIS ;
- Participations financières ;
- La notion de partenariat ;
- Particularité du milieu rural.



**« Le bien-être n'est pas une conséquence mais  
une cause de l'insertion sociale »**

*(D. DESMETTE, « Travail, Chômage et stigmatisation »)*

